



- Jusqu'à 400.000 € en cas d'accident
- Option Assistance

À PARTIR DE :

**4 €**  
/ jour

EN FONCTION DE LA DURÉE DU SÉJOUR  
FORFAIT ANNUEL

## Soyez prévoyant et protégez votre famille en cas de décès ou d'invalidité accidentels en France ou à l'étranger.

Ce contrat modulable inclus le versement d'un capital à vos ayants droits (ou à la personne désignée de votre choix) ou bien à vous-même en cas d'invalidité. Offrez-vous une plus grande sécurité avec l'option Assistance pour les séjours de moins de 90 jours.

### CRITÈRES

**DURÉE DE LA GARANTIE**  
JUSQU'À 12 MOIS

**RÉSIDENCE**  
PAYS DE L'UNION  
EUROPÉENNE

**NATURE DU SÉJOUR**  
BUSINESS, COURT  
SÉJOUR, LONG SÉJOUR

**DESTINATION**  
MONDE ENTIER

**LIMITE D'ÂGE**  
80 ANS

### GARANTIES



### OPTION



### RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

#### COTISATION

Souscription	jusqu'à 5 jours	jusqu'à 60 jours	jusqu'à 1 an
Par personne	20 €	4 € / jour	240 €

#### LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'à la date d'effet du contrat

##### INDIVIDUELLE ACCIDENT 24H/24

Modification du montant de la garantie

- de 200.000 € à 400.000 € au lieu de 100.00 € pour les Assurés de moins de 75 ans
- de 200.000 € au lieu de 100.000 € pour les Assurés de plus de 75 ans

Montant	200.000 €	300.000 €	400.000 €
Minimum	20 €	40 €	240 €
Jusqu'à 60j	4 € / jour	8 € / jour	12 € / jour
Jusqu'à 366j	240 €	480 €	720 €

#### LES OPTIONS

- à souscrire uniquement le jour de l'adhésion -

##### INDEMNITÉ JOURNALIÈRE ACCIDENT (limite d'âge : 65 ans)

Versement d'une indemnité forfaitaire journalière déterminée à l'adhésion, sous déduction d'une franchise de 7 jours, en cas d'hospitalisation de l'assuré ou d'astreinte à garder la chambre.

Montant	€	€	1 €
Jusqu'à 366j	30 € / mois	60 € / jour	80 € / mois

##### ASSISTANCE (séjour de moins de 90 jours)

- **10 € PAR PERSONNE** pour un séjour de moins de 5 jours
- **50 € PAR PERSONNE** pour un séjour de moins de 60 jours
- **100 € PAR PERSONNE** pour une formule annuelle

**infos**

- Aucun questionnaire médical préalable.

## LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 <b>IND. ACCIDENT</b>	<b>CAPITAL DÉCÈS OU INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE</b>	<b>100.000 €</b> par assuré
	<b>INDEMNITÉ EN CAS D'INFIRMITÉ PERMANENTE TOTALE DE L'ASSURÉ VICTIME D'UN ACCIDENT</b> <small>(REDUCTIBLE EN CAS D'INFIRMITÉ PERMANENTE PARTIELLE, SELON BAREME DES ACCIDENTS DU TRAVAIL)</small>	<b>100.000 €</b> par assuré  Franchise relative : 10 %
	<b>FRANCHISE RELATIVE EN CAS D'INVALIDITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 % pour les assurés de moins de 75 ans</li> <li>• Pour les assurés de plus de 75 ans, seule l'invalidité absolue et définitive reste couverte</li> </ul>
	<b>AMÉNAGEMENT DU DOMICILE / VÉHICULE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10% du capital infirmité</li> <li>• Maximum : <b>10.000 €</b></li> </ul>
	<b>INDÉMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS DE COMA</b> <small>(À PARTIR DE 10 JOURS CONSÉCUTIFS ET DURANT 365 JOURS MAXIMUM)</small>	<b>40 €</b> par jour
	<b>ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE SUITE À ACCIDENT</b>	Maximum : <b>1.000 €</b>
	<b>FRAIS DE RAPATRIEMENT RECHERCHE ET DE SECOURS SUITE À ACCIDENT OU MALADIE</b>	Maximum : <b>3.000 €</b>

## OPTION ASSISTANCE

 <b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>	<b>RAPATRIEMENT OU TRANSPORT SANITAIRE</b>	Frais réels
	<b>ENVOI D'UN COLLABORATEUR DE REMPLACEMENT</b>	Frais réels
	<b>PRISE EN CHARGE COMPLÉMENTAIRE DES FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER</b>	Maximum : <b>152.450 €</b>
	<b>RETOUR PREMATURE SUITE À ACCIDENT GRAVE, MALADIE GRAVE OU DECES D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE</b>	Frais réels
	<b>RETOUR DU CORPS EN CAS DE DECES</b>	Frais réels
	<b>ASSISTANCE JURIDIQUE</b>	Frais réels
	<b>AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE OU VOL DES EFFETS PERSONNELS</b>	Maximum : <b>1.525 €</b>

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE  
 ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**